# Compte Rendu du Conseil Municipal 21/01/21

L'AN deux mille vingt et un, le 21 janvier, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 15 janvier 2021, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous le présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

<u>Etaient présents</u>: FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique, MESSEZ Marie-Françoise, LEGENDRE Jérôme, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, CHIKHDENE Zayen, DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck (à partir de la délibération n°3) GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, CHARTIER Lewis, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, GILLY Jean Paul, OZHAN Mizgin, ANQUETIL Marie Amélie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean jacques, BOUCHA Safia, NAULEAU Pierre Yves, BUTT Zishan, YONNET-SALVATOR Evelyne, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Est absent : LE ROY Franck (jusqu'à la délibération N°2)

# Représentés par :

Madame Christiane DESCAMPS

Madame Maryse EMEL

Monsieur Miguel MONTEIRO

Monsieur Gilbert FAUCHEUX

Monsieur Damien BIDAL

Madame Nadege NIFEUR

Monsieur Marc GUERRIEN

Madame Fatima YAOU

Monsieur Sofienne KARROUMI

Madame Meriem DERKAOUI

Monsieur Anthony DAGUET

Secrétaire de séance : Monsieur Monteiro

**QUESTION N°001 - RAPPORTEUR: FRANCLET KARINE** 

OBJET: Lecture et approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 17

décembre 2020

Adoption à l'unanimité par 52 pour

**APPROUVE** le procès—verbal de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2020, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

**QUESTION N°002 - RAPPORTEUR: FRANCLET KARINE** 

OBJET : Modification de la délibération n°90 du Conseil municipal du 20 juillet 2020 et élection d'un représentant au sein du conseil d'administration de l'EHPAD Constance Mazier

Adoption à la majorité par 36 pour

**DECLARE ELU** Monsieur Damien BIDAL, comme représentant de la Commune au sein du conseil d'administration de l'EHPAD « Constance Mazier ».

**QUESTION N°003 - RAPPORTEUR: FRANCLET KARINE** 

**OBJET**: Évolution du tableau des effectifs

Adoption à l'unanimité par 53 pour

**DECIDE** la modification du tableau des emplois pour prendre en compte la création des emplois suivants :

- 1 emploi permanent à temps complet ouvert au grade des ingénieurs en chef
- 1 emploi permanent à temps complet ouvert aux cadres d'emplois des ingénieurs, des ingénieurs en chef et des attachés territoriaux.

**PRECISE** que le recrutement dans l'un des cadres d'emplois prévus entraîne automatiquement la suppression des autres.

**DECIDE** d'approuver l'évolution du tableau des effectifs comme suit :

Catégorie	Cadre d'emploi	Effectifs permanents au TEB	Création d'emploi	Suppression d'emploi
	Emplois fo	nctionnels		•
	DGS	1		
	DGA	4		
	Filière adn	ninistrative		
С	Adjoints administratifs territoriaux	275		
В	Rédacteurs territoriaux	100		
Α	Administrateur hors classe	1		
А	Administrateurs territoriaux	5		
А	Attachés territoriaux	129		
	Filière a	nimation		
С	Adjoints d'animation territoriaux	112		
В	Animateurs territoriaux	21		
	Filière te	chnique		
С	Adjoints technique territoriaux	452.5		
С	Agents de maitrise territoriaux	29		
В	Techniciens territoriaux	50		
Α	Ingénieurs en chef territoriaux	7	1	
Α	Ingénieurs territoriaux	13	1	
	Filière méd	ico-sociale		
С	Auxiliaires de puériculture territoriaux	58		
С	Auxiliaires de soins territoriaux	33		
Α	Educateurs territoriaux de jeunes enfants	16		
В	Techniciens paramédical territoriaux	6		
Α	Cadres territoriaux de santé paramédicaux	2		
Α	Infirmiers en soins généraux territoriaux	24.5		
Α	Médecins territoriaux	4		
Α	Psychologues territoriaux	11.5		
Α	Puéricultrices territoriales	9		
	Filière c	ulturelle		
В	Assistants conservation patrimoine et bibliothèque territoriaux	1		
А	Bibliothécaires territoriaux	2		

А	Attachés conservation du patrimoine territoriaux	2			
Filière sportive					
В	Educateurs territoriaux des APS	27,5			
А	Conseillers des APS territoriaux	1			
	Filière	sociale	,		
С	Agents sociaux territoriaux	43			
С	ATSEM territoriaux	156			
А	Assistant socio-éducatifs territoriaux	50,5			
Α	Conseillers socio éducatifs territoriaux	2			
	Filière police				
С	Agents de police territoriaux	45			
В	Chef de service Police municipale	1			
Sans filière					
	Sans cadre d'emploi (médecins- dentistes, assistantes maternelles, collaborateurs de cabinet)	57			
	Sans catégorie (surveillant-e-s point école)	34			
	Total poste au 17/12/2020	1785,5			
1	Total poste au 21/01/2021	1787,5	,		

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document afférent à ce dossier.

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à recruter des agents contractuels sur ces emplois faute de candidatures de fonctionnaires.

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ces agents seront inscrits au chapitre 012 du budget de l'exercice en cours.

# **QUESTION N°004 - RAPPORTEUR: FRANCLET KARINE**

OBJET : Modification du tableau fixant les indemnités de fonction du Maire, des Adjoints au Maire, des Conseillers municipaux délégués et des Conseillers municipaux.

Adoption à l'unanimité par 53 pour

APPROUVE, la modification suivante au sein du tableau fixant le montant des

indemnités de fonctions du Maire, des Adjoints au Maire, des Conseillers municipaux délégués et des Conseillers municipaux, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération :

- Fixation à zéro euro de l'indemnité de fonction de Monsieur Jean-Jacques KARMAN, Conseiller municipal.

**DIT** que les autres dispositions du tableau restent inchangées.

## **QUESTION N°005 - RAPPORTEUR : SACK PIERRE**

OBJET : Dénomination de l'école primaire du Landy - sis 40 rue Gaëtan Lamy

Adoption à l'unanimité par 53 pour

**DECIDE** de nommer l'école primaire du Landy sis 40 rue Gaëtan Lamy : Malala YOUSAFZAI école primaire.

## **QUESTION N°006 - RAPPORTEUR: SACK PIERRE**

OBJET: Signature de la convention partenariale 'DISPOSITIF 1000 JEUNES AUX SPORTS D'HIVER 'entre la Commune d'Aubervilliers et l'association UCPA SPORT VACANCES

Adoption à l'unanimité par 53 pour

**APPROUVE** le projet de convention partenariale « DISPOSITIF 1000 JEUNES AUX SPORTS D'HIVER » entre la Commune d'Aubervilliers et l'association UCPA SPORT VACANCES, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération ;

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant délégué, à signer le projet de convention partenariale « DISPOSITIF 1000 JEUNES AUX SPORTS D'HIVER » entre la Commune d'Aubervilliers et l'association UCPA SPORT VACANCES.

**DECIDE** que la dépense correspondante de 27 270€ sera inscrite au budget communal sur l'imputation suivante : Service : 401/ Article : 6042 / Fonction : 422.

### **QUESTION N°007 - RAPPORTEUR : SACK PIERRE**

OBJET : Adaptation des tarifs de la restauration scolaire appliqués aux familles des élèves du Groupe Scolaire Intercommunal et de l'école Malala Yousafzai au regard des mouvements sociaux de la Ville de Saint Denis et de la crise sanitaire

Adoption à l'unanimité par 53 pour

APPLIQUE à titre exceptionnel, et en dérogation des dispositions fixées par la

délibération visée supra, les tarifs des repas recalculés comme suit :

- Les repas de la restauration scolaire sur le temps périscolaire pour le mois d'octobre 2020 seront annulés,
- Le temps d'encadrement de la pause méridienne, lorsqu'un pique-nique a été fourni par la famille sur le temps périscolaire (désigné sous le terme "Prestations exceptionnelles"), sera annulé pour le mois de novembre 2020,
- Le repas durant le temps périscolaire (y compris le mercredi) de la pause méridienne se verra appliquer un demi-tarif pour le mois de décembre 2020.

## **QUESTION N°008 - RAPPORTEUR: HADJI-GAVRIL MICHEL**

OBJET : Signature de l'avenant n°5 à la convention tripartite entre la Commune d'Aubervilliers, Plaine Commune et l'aménageur de la ZAC Centre Moutier

Adoption à l'unanimité par 53 pour

**APPROUVE** le projet d'avenant n°5 à la convention entre la Ville d'Aubervilliers, l'EPT Plaine Commune et l'aménageur de la ZAC Centre Moutier pour le versement par la Ville d'une subvention à l'opération d'aménagement pour la réalisation de la ZAC Centre Moutier à Aubervilliers, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant délégué, à signer l'avenant n°5 à la convention entre la Ville d'Aubervilliers, l'EPT Plaine Commune et l'aménageur de la ZAC Centre Moutier pour le versement par la Ville d'une subvention à l'opération d'aménagement pour la réalisation de la ZAC Centre Moutier à Aubervilliers.

**DIT** qu'ampliation de la présente délibération est adressée à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

# **QUESTION N°009 -1 RAPPORTEUR: MONTEIRO MIGUEL**

OBJET: Signature de la convention de renouvellement d'agrément d'objectifs et de financement du dispositif Animation Globale entre la commune d'Aubervilliers (Maison pour tous Henri Roser) et la caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis pour la période du 1er septembre 2020 au 31 aout 2024.

Adoption à l'unanimité par 53 pour

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant délégué, à signer la convention n°20-072 A d'objectifs et de financement « Animation Globale » pour la Maison Pour Tous Roser, telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération.

**DIT QUE** : le financement de les prestations de service « Animation Globale » alloué par la Caisse d'allocations familiales sera inscrit au budget communal sur l'imputation suivante :

service	chapitre	fonction	Code dispositif
301C	7478	524	CAF

## QUESTION N°009 -2 RAPPORTEUR: MONTEIRO MIGUEL

OBJET: Signature de la convention de renouvellement d'agrément d'objectifs et de financement du dispositif Animation Collective Familles entre la commune d'Aubervilliers (Maison pour tous Henri Roser) et la caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis pour la période du 1er septembre 2020 au 31 aout 2024.

Adoption à l'unanimité par 53 pour

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant délégué, à signer la convention n°20-073 A d'objectifs et de financement « Animation Collective Familles » pour la Maison Pour Tous Roser, telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération.

**DIT QUE**: le financement de la prestation de service « Animation Collective Familles » alloué par la Caisse d'allocations familiales sera inscrit au budget communal sur l'imputation suivante :

service	chapitre	fonction	Code dispositif
301C	7478	524	CAF

# QUESTION N°010 - RAPPORTEUR : DAUVERGNE VÉRONIQUE

OBJET : Autorisation de sollicitation du Préfet de Seine-Saint-Denis pour l'inscription sur la liste préfectorale des communes autorisées à enjoindre aux propriétaires de ravaler leur façade d'immeuble

Adoption à l'unanimité par 53 pour

**AUTORISE** Madame le Maire à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis pour l'inscription de la Ville d'Aubervilliers sur la liste préfectorale des communes autorisées à enjoindre aux propriétaires de procéder au ravalement des façades d'immeuble.

**QUESTION N°011 - RAPPORTEUR: MARTIN SAMUEL** 

**OBJET**: Déclassement du passage Henri Alleg du domaine public

Adoption à l'unanimité par 53 pour

**CONSTATE** la désaffectation et **PRONONCE** le déclassement des parcelles cadastrées K numéros 117/ 129/ 130/ 131/ 132/ 135/ 163/ 164 sises passage Henri Alleg à AUBERVILLIERS.

**DIT** qu'ampliation de la présente délibération est adressée à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

**QUESTION N°012 - RAPPORTEUR: MARTIN SAMUEL** 

**OBJET**: Cession de véhicules à titre gratuit appartenant à la Commune

Adoption à l'unanimité par 53 pour

**APPROUVE** la modification apportée à la délibération n°173 du Conseil municipal du 3 décembre 2020 en réaffectant gratuitement au profit du Lycée Jean-Pierre TIMBAUD les véhicules qui figurent dans la liste annexée à la présente délibération.

**APPROUVE** la cession de nouveaux véhicules réformés et hors d'usage à titre gratuit en faveur du Lycée Jean-Pierre TIMBAUD qui figurent dans la liste annexée à la présente délibération.

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant délégué, à signer tous les documents relatifs à la cession desdits véhicules et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.

## **QUESTION N°013 - RAPPORTEUR: LESERRE JOSE**

OBJET: Délégation de service public des marches du Montfort et des Quatre-Chemins à Aubervilliers. Approbation du projet d'avenant n°1 prorogeant la durée initiale.

Adoption à l'unanimité par 53 pour

**APPROUVE** le projet d'avenant relatif à la gestion de la délégation de service public pour la gestion de la délégation de service public des marchés du Montfort et des Quatre-Chemins à Aubervilliers, visant à proroger la durée initiale de ladite délégation pour un (1) an soit jusqu'au 1er mars 2022, qui sera payable à l'année.

Compte-tenu de la prolongation du marché, le concessionnaire MANDON sera redevable à la collectivité d'un montant de redevance de 8 300 Euros HT pour le

marché du Montfort et de 27 500 euros HT pour le marché villette 4 chemins, pour la période allant du 2 mars 2021 au 1er mars 2022.

Compte tenu que les mesures gouvernementales, liées à la crise sanitaire, ont conduit à une adaptabilité du fonctionnement des marchés forains, par le décret n°2020-293 du 23 mars 2020, la redevance contractuelle 2020 se verra modifiée de la façon suivante :

- pour le marché du Montfort 6 864 euros HT
- pour le marché Villette 4 chemins 23 703 euros HT

La révision annuelle des droits de place pour la période couverte par l'avenant, sera maintenue, conformément à la formule de révision paramétrique contractuelle.

# **QUESTION N°014 - RAPPORTEUR: SACKHO KOURTOUM**

OBJET: Avenant de prolongation jusqu'en 2022 de la convention cadre annexée au contrat de ville pour l'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de Plaine Commune et de prolongation de la Convention de gestion urbaine de proximité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville d'Aubervilliers 2017-2020

Adoption à l'unanimité par 53 pour

**APPROUVE** l'avenant de prolongation jusqu'en 2022 de la convention cadre annexée au contrat de ville pour l'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de Plaine Commune, et de prolongation de la Convention de gestion urbaine de proximité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville d'Aubervilliers 2017-2020, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant délégué, à signer le dit avenant.

# **QUESTION N°015 - RAPPORTEUR: ALLAIN PHILIPPE**

OBJET : Approbation de la convention attributive de subvention 2021 entre l'État et la Ville, relative à la gestion du dispositif d'hébergement municipal situé 52 rue Saint-Denis

Adoption à l'unanimité par 53 pour

**APPROUVE** le projet de convention attributive de subvention relative à une maitrise d'œuvre urbaine et sociale pour l'accompagnement social global et individualisé des ménages accueillis dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne au sein de la structure d'hébergement transitoire du 52, rue Saint-Denis à Aubervilliers à conclure entre la Ville d'Aubervilliers et l'Etat, au titre de l'exercice 2021, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant délégué, à le signer.

### **QUESTION N°016 - RAPPORTEUR: ALLAIN PHILIPPE**

OBJET : Conférence Intercommunale du Logement: adoption et signature de la convention Intercommunale d'Attribution et de son annexe, la charte territoriale de relogement NPNRU

Adoption à l'unanimité par 53 pour

**APPROUVE** la Convention Intercommunale d'Attributions adoptée lors de la Conférence Intercommunale du Logement du 5 juillet 2019 et approuvée par le Conseil de territoire de Plaine Commune, ainsi que son annexe constituée par la Charte territoriale de relogement dans le cadre du NPNRU, telles qu'elles figurent en annexe de la présente délibération.

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant délégué, à signer la Convention Intercommunale d'Attributions de Plaine Commune et son annexe constituée par la Charte territoriale de relogement des projets de renouvellement urbain.

#### **QUESTION N°017 - RAPPORTEUR : ALLAIN PHILIPPE**

OBJET: Convention de gestion du contingent de l'opération de construction de 15 logements sociaux neufs située 36 rue Ferragus (ZAC Centre-ville - Moutier, PNRQAD d'Aubervilliers) menée par Immobilière 3F à Aubervilliers

Adoption à la majorité par 44 pour, 3 contre (Meriem DERKAOUI, Anthony DAGUET, Soizig NEDELEC), 6 se sont abstenus (Sofienne KARROUMI, Katalyne BELAIR, Jean jacques KARMAN, Safia BOUCHA, Pierre Yves NAULEAU, Fatima YAOU)

**ABROGE** la convention de gestion du contingent de 1 logement du contingent communautaire dans l'opération de construction de 6 logements sociaux neufs située 36 rue Ferragus (ZAC Centre-ville – Moutier, PNRQAD d'Aubervilliers) menée par Immobilière 3F à Aubervilliers.

**ABROGE** la convention de gestion du contingent de 2 logements du contingent communautaire dans l'opération de construction de 9 logements sociaux neufs située 36 rue Ferragus (ZAC Centre-ville – Moutier, PNRQAD d'Aubervilliers) menée par Immobilière 3F à Aubervilliers.

APPROUVE la convention de gestion du contingent entre l'Etablissement Public Plaine Commune et la Ville d'Aubervilliers relative à 3 logements du contingent communautaire dans l'opération de construction de 15 logements sociaux neufs située 36 rue Ferragus (ZAC Centre-ville – Moutier, PNRQAD d'Aubervilliers) menée par Immobilière 3F à Aubervilliers, telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération.

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention.

**DIT** que la présente convention est conclue à titre gracieux.

# **QUESTION N°018 - RAPPORTEUR: ALLAIN PHILIPPE**

OBJET: Convention de gestion du contingent de l'opération de construction de 16 logements sociaux menée par l'OPH d'Aubervilliers située dans l'îlot E de la RHI du Landy au 56/58/60 rue du Landy à Aubervilliers

Adoption à l'unanimité par 53 pour

**APPROUVE** la convention de gestion du contingent entre l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville d'Aubervilliers relative à 3 logements du contingent communautaire dans l'opération de construction de 16 logements sociaux menée par l'OPH d'Aubervilliers située dans l'îlot E de la RHI du Landy au 56/58/60 rue du Landy à Aubervilliers, telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération.

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant délégué, à signer ladite convention.

**DIT** que la présente convention est conclue à titre gracieux.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A : 21h45